

MICHEL
OLYFF

M
O

Coupures de presse
Lettres de soutien



UN PROCÈS EMBLÉMATIQUE !



Quelques membres de l'A.T.A. ont rencontré pendant près de trois heures, dans son atelier, Michel Olyff, deux mois après le fatidique vendredi noir de l'été értébéen, le 8 août 1997, ce jour où, comme Le Soir tirait en couverture "...la RTBF a perdu son image".

Une décision du tribunal interdisait en effet à la RTBF de continuer à utiliser son emblème.

Il s'agit de la première interview que Michel Olyff donne personnellement sur ce sujet.

Pourquoi revenir sur cet événement ? Il ne manque pas d'importance pour les téléspectateurs qui, heure après heure, jour après jour, visualisent, même inconsciemment, le sigle de la RTBF créé par Michel Olyff en 1967 !

S'agit-il simplement d'un signe banal qui perturbe l'image de l'écran ? A quoi, à qui sert-il exactement ?

Ce signe visuel, ce sigle — ou cet emblème ? — a-t-il un sens ? Il en avait un, avant qu'il ne soit déformé. De là, la question : comment un Service Public peut-il déformer le sens de ce qui le représente visuellement quotidiennement auprès du public ? Quelle est la genèse de cette perte de sens ?

Ainsi, pour l'A.T.A., "l'affaire Olyff" est un exemple de plus qui permet de mieux définir ce que devrait être l'attitude au quotidien d'un Service Public de l'Audiovisuel.

Et l'expliquer longuement, comme nous allons en prendre le temps, est pour nous un véritable travail d'éducation aux médias "aux publics".

Le service juridique de la RTBF doit-il se comporter comme ses confrères de sociétés privées ? Dans un procès, y a-t-il une façon "service public" de se battre ? Nous allons comprendre (après, le mois dernier, vous avoir présenté les contrats pour le moins curieux que la RTBF faisait signer aux candidats de son émission "Pour la Gloire"), hélas, que la RTBF, face à un créateur qu'elle a lésé, agit avec cynisme et mauvaise foi. A nouveau, la partie de sens obscurcit le Service Public.

Enfin, les téléspectateurs ont intérêt à s'intéresser également à la manière dont la presse écrite traite de l'audiovisuel. Nous avons donc demandé à Michel Olyff de réagir à tout ce qui avait été écrit à propos du procès qu'il avait gagné : une "querelle ubuesque", une "pitoyable saga", "la farceuse affaire du logo" du "graphiste contestataire"...

Ces piques journalistiques contrastent avec l'avis de Frédéric Young publié dans Le Soir du 12 août 1997. Le Délégué Général de la Société Civile des Auteurs Multimédias (SCAM) y déclare : "...Dans un univers où tout devient objet de commerce et de manipulation technique, il est important qu'il y

ait une législation qui protège le public".

Benoît Goossens, Bernard Hennebert et Patrick Sênarlart ont rencontré Michel Olyff, le 11 octobre 1997.

Celui-ci est non seulement le père de l'emblème de la RTBF, mais il a créé un nombre incroyable de signes qui peuplent l'univers visuel en Belgique et ailleurs, comme vous le démontrerez les multiples illustrations que vous retrouverez au bas des pages du présent dossier.

HISTORIQUE

Le 5 août 1997, la RTBF était contrainte par le Tribunal de Première Instance de Bruxelles de cesser à partir de cette date toute utilisation, sous quelque forme que ce soit, de son nouvel emblème, sous peine d'une astreinte de 50.000 FB par emblème utilisé.

Michel Olyff, qui a créé en 1967 ce que l'on appelle régulièrement "l'oreille", voit ainsi confirmé officiellement, après trois années de procédure, le saccage effectué dans sa création par la RTBF. Le tribunal confirmera en effet que le nouvel emblème de la chaîne, tel qu'utilisé de puis 1994, était tellement éloigné de sa version première qu'il y avait atteinte à l'honneur et à la réputation de l'artiste.

L'effet du jugement est immédiat. Dès le vendredi 8 août, la RTBF

retire de l'antenne toute image où l'emblème est susceptible d'apparaître : dans les bandes-annonces, en bas de l'écran durant le J.T., sur les micros des journalistes... La RTBF multiplie les proesses technologiques pour éviter que l'emblème incriminé ne pointe le bout de son nez : des trucages électroniques sont utilisés pour cacher d'un rectangle blanc les micros porteurs du délit. Les images d'archives sont soigneusement sélectionnées ou recadrées pour être vierges de toute "oreille" litigieuse... Mais pour l'utilisation pléthorique de l'emblème en dehors de l'écran, l'exercice de cache-cache est bien plus délicat.

Via sa présence dans de nombreuses activités culturelles ou sportives, l'emblème de la RTBF est partout. On le retrouve sur les milliers de cassettes vidéos et de CD édités ou coproduits par elle. Les faire entièrement retirer de tous les rayons des magasins du royaume est impossible ! A la fête foraine de la Foire du Midi, l'emblème de Bruxelles Capitale comportant l'emblème illicite a bien été retiré des poteaux d'éclairage de l'important boulevard de la capitale... mais est toujours présent sur les petites affichettes des caisses des forains annonçant les journées à tarif réduit.

Acculé, Christian Druite, nouvellement nommé Administrateur Général de la RTBF, arrivera finalement à régler cet héritage bien encombrant. Très rapidement, une convention est signée entre les deux parties : la RTBF disposera de six mois pour éliminer du circuit l'emblème contesté et utilisera celui issu d'un compromis sorti d'un placard où Jean-Louis Stalport l'avait placé deux ans auparavant. En contrepartie, Michel Olyff s'abstiendra de donner suite aux demandes d'astreintes.

Nous voulions savoir pourquoi une chaîne de service public avait adopté une attitude si méprisante vis-à-vis d'un créateur en détruisant son travail. Nous avons donc rencontré le graphiste auteur de la fameuse "oreille", Michel Olyff. Nous lui avons entre autre demandé ce qui l'avait amené à faire un procès à la RTBF, comment s'étaient déroulés les contacts avec la direction de la chaîne et ce qu'il reprochait exactement à l'emblème de septembre 1994. Et... pourquoi veut-il mieux parler d'emblème plutôt que de logo !

- A.T.A. : Comment définiriez-vous un emblème ?

• Michel Olyff : L'emblème est le plus petit dénominateur commun d'une firme. C'est par cela qu'on la reconnaît. Pour sa création, chaque emblème a un cahier des charges et une histoire particulière. Pour la RTBF, le "pavillon de phonographe" représenté seul est un emblème. Et les lettres "RTBF" seules (des initiales et pas un mot) forment un "sigle".

On a parlé erronément du "logo de la RTBF". Un logo, c'est un mot qui est dessiné d'une manière originale pour ne pas ressembler au même mot qui pourrait se trouver ailleurs. Un exemple clair est le logo de "Coca-Cola". Le logo, ou logotype, est un mot ou un nom qui a été arrangé graphiquement pour être chargé d'une personnalité.

- Quelle est l'origine de l'emblème de la RTBF ?

• Quand j'ai créé cet emblème, je me suis fixé une espèce de scénario. Qu'est-ce que la radio ? Qu'est-ce qu'on utilise dans les studios ? Tout ce qui est enregistré tourne pour être émis : un disque sur une platine, les bandes magnétiques, les bobines de cinéma, etc. J'ai donc créé un disque (le "disque" blanc dans l'emblème) et une spirale (en noir) qui part de ce disque et qui va de plus en plus loin. Cette spirale s'interrompt lorsqu'on arrive à obtenir la forme du pavillon d'un phonographe, d'un instrument à vent.

Ce n'est donc ni une oreille, ni un œil, symboles de récepteur, mais bien un pavillon ou un cornet, symbole de l'émetteur.

- A quel moment vous êtes-vous rendu compte que votre emblème avait été modifié ?

• La première fois que j'ai vu le nouvel emblème, au début de septembre '94 en rentrant de vacances, c'était à l'écran. Et puis, très rapidement, un ami m'a envoyé un fax reprenant un article de presse expliquant qu'on avait "retouché le logo de Michel Olyff [...] à la fois oreille et œil" !

Imagique (la cellule graphique de la RTBF) a réalisé une première mouture. Quand il a fallu créer les déclinaisons pour ses chaînes radio, la RTBF a fait appel à une société parisienne, Gédéon, qui a modifié une nouvelle fois l'emblème déjà retouché par Imagique. N'ayant pas connaissance de la symbolique de l'émetteur représenté par un disque

et une spirale qui évolue, et le prenant pour une oreille ou un œil, ils l'ont complètement déformé.

- Comment avez-vous entamé vos démarches vis-à-vis de la chaîne ?

• Les trois années de discussions se sont faites par l'intermédiaire d'Alain Berenboom. Dans les années septante, il était l'avocat de ce qui s'appelait à l'époque la Chambre Belge des Graphistes. J'avais fait sa connaissance à cette époque. J'ai appris par après qu'il était le "spécialiste" du droit d'auteur en Belgique. Quand j'ai vu apparaître ce "truc" à l'écran, j'ai fait un brouillon de lettre que je lui ai envoyé. Je lui ai demandé s'il voulait bien voir si les termes que j'utilisais étaient les bons. Il a ajouté plusieurs textes de loi et j'ai envoyé cette lettre à la RTBF signée de mon nom. Le reste s'est déroulé par son intermédiaire.

- Comment se sont passés vos contacts avec l'Administrateur Général de la RTBF ?

• A part le courrier que j'ai reçu pendant trois ans ainsi qu'une réunion que j'ai eue avec lui, ses avocats et les miens, je ne connaissais pas Jean-Louis Stalport. J'avais peut-être entendu son nom deux ou trois fois dans l'émission des Smuls. Quand j'ai envoyé un premier courrier, il m'a tout de suite répondu qu'en vertu des accords de Genève sur les droits d'auteur, il était tout à fait libre de modifier l'emblème.

Il m'a aussi dit que comme la RTBF l'avait depuis tellement longtemps qu'ils ont voulu le renouveler, qu'ils ne croyaient pas qu'il y avait encore des droits qui traînaient là-dessus. Il pensait que puisque la RTBF l'avait payé, elle pouvait en faire ce qu'elle voulait.

Et puis, Jean-Louis Stalport revenait avec le fait que j'avais déjà accepté des changements. Dans nos diverses discussions, j'avais eu le malheur de dire que j'avais déjà vu des déformations de mon emblème et que celles-là n'étaient pas graves. Je voulais dire que j'avais vu l'emblème dans un décor d'émission où on avait pris un virage à la scie sauteuse un petit peu trop rapidement dans une courbe et qu'ici et là, il y avait une petite bosse. Mais je savais que cet élément du décor volerait à la poubelle deux jours après. L'argument principal de l'Administrateur Général a toujours été : «Pourquoi réclamez-vous maintenant alors qu'il y a eu des transfor-

CÉLÈBRE PAR SES CRÉATIONS

Michel Olyff est diplômé de La Cambre en 1950. Dès 1948, il fait partie des "Ateliers du Marais" à Bruxelles avec notamment Olivier Strebelle et Pierre Alechinsky. Il réalisa de nombreuses affiches et gra-

vures pour le mouvement Cobra. Multidisciplinaire, ses créations vont de la signalisation de musées, en passant par un alphabet routier, de nombreux emblèmes pour des firmes commerciales ou des institutions culturelles belges et internationales, des conditionnements, des timbres-

poste... La liste des œuvres qui ont donné à Michel Olyff une renommée internationale dans le domaine du graphisme est encore fort longue. Voici quelques exemples qui vous démontreront que, sans connaître Michel Olyff, vous connaissez pourtant très bien ses réalisations.



mations successives et que vous n'avez rien dit ?

Lorsqu'il a fallu ajouter les lettres RTB et BRT à l'emblème dans les années 70, c'est moi qui en fut chargé. Mais l'emblème en lui-même, le "pavillon de phonographe" n'a jamais changé. Dans les années 80, d'autres modifications ont été apportées par Jean Binon, qui m'avait demandé par personne interposée mes modèles pour travailler. Trois emblèmes ont été assemblés l'un dans l'autre. Mais une fois de plus, l'emblème a été respecté, sa forme n'a pas été modifiée. Comme j'étais d'accord avec l'usage que Jean Binon avait fait de l'emblème, je n'ai jamais réclamé.

Ils pouvaient en faire tous les montages, toutes les associations qu'ils voulaient. Du moment que la forme était respectée, il n'y avait pas de problème. Sauf s'ils le ridiculisaient comme cela a été fait. Si dans un parking j'avais donné un grand coup de pied dans la portière de la voiture de Jean-Louis Stolport, il aurait vu qu'il y avait une bosse ! Il a fait une bosse dans mon emblème... et je l'ai vu tout de suite.

A plusieurs reprises il disait : «Pourquoi voulez-vous que cela fasse du tort à Michel Olyff puisque personne ne sait que c'est lui qui l'a dessiné ?». A la fin, il a même dit : «Olyff dit que c'est lui qui l'a créé ? Mais il ne l'a jamais prouvé !».

Jean-Louis Stolport et vous-même étiez finalement parvenus à un compromis ?

Quand il a vu que j'exigeais la restitution de l'ancien emblème, il m'a dit qu'on pouvait s'arranger : que la saison prochaine, il fallait changer tous les décors et qu'il pouvait me confier ce travail ! Tout ce que je demandais, c'est qu'on respecte la beauté de l'emblème dont j'ai la paternité. Ce qu'il cherchait, c'était temporiser, ne pas devoir tout changer.

A un moment, il a reconnu qu'il aurait quand même dû me demander mon avis. On a convenu à l'issue de cette réunion que j'allais, en collaboration avec Imagique, restituer à leur emblème ce que je contestais. Imagique devait prendre contact avec moi. Trois semaines ou un mois passent et je n'ai toujours pas de leurs nouvelles. J'ai téléphoné à Imagique en leur rappelant ce que Jean-Louis Stolport m'avait dit. Ils ont alors proposé un rendez-vous. On a travaillé ensemble sur place, chez Imagique.

Comme ils disaient qu'il fallait qu'un emblème évolue, j'ai accepté un compromis : conserver le rectangle. J'ai corrigé la forme de mon emblème et exigé le retour au disque blanc initial.

De son côté, Alain Berenboom a écrit à la RTBF en disant qu'à partir de maintenant ce serait ce logo-là qu'il fallait employer. Ou, sinon, retourner à l'ancienne version ou utiliser un nouvel emblème qui n'a rien à voir avec le mien.

A chaque courrier, le temps que

les avocats de Jean-Louis Stolport examinent notre demande, cela prenait plusieurs semaines...

- A quoi cela a-t-il abouti ?

Il ne s'est rien passé. Jean-Louis Stolport se rendait bien compte que tout ce qu'il avait lancé avec l'emblème contesté devait être recommencé et de ce que cela coûterait.

Comme les tractions ont duré trois ans, on a compris que cela ne finirait jamais. Alors on a attaqué en justice. C'est un collaborateur d'Alain Berenboom, Maître Erik Jooris, qui a plaidé l'affaire.

- Le jugement du 5 août 1997 vous a finalement donné raison. Après le procès, comment se sont déroulés vos contacts avec Christian Druite, le nouvel Administrateur Général de la RTBF ?

Les contacts ont été tout à fait différents. Cela c'est passé très correctement. Christian Druite héritait de cette situation difficile voulait que cela se déroule bien. Il a très gentiment écrit pour me remercier de ma compréhension. On a défini ensemble très ponctuellement les usages du nouvel emblème. C'est en fait celui que j'avais travaillé avec Imagique et que Jean-Louis Stolport avait refusé d'utiliser. Tout s'est arrangé dans un bon climat et avec une réelle compréhension.

- La RTBF est restée quelque temps sans emblème, mais un accord entre vous et la chaîne a finalement été conclu...

On a eu huit jours de pourparlers pour organiser la suite, prévoir tous les délais d'abandon, et on a signé une convention.

Nous sommes tombés d'accord sur de nombreux points. Comme, par exemple, le fait que toutes les images d'archives de la RTBF où figure l'emblème contesté peuvent être utilisées, soit par elle, soit revendues ailleurs dans le monde. Si elle les a employées elle-même, c'est que ce sont des images importantes, et on ne peut couper l'humanité de ces renseignements. Tout a été envisagé dans ce sens là. De même, pour éviter des gaspillages, il a été décidé de ne pas détruire des T-shirts aux signes litigieux mais de les donner à des institutions caritatives.

- Téléoustique a écrit : "dans l'affaire, la RTBF aurait versé 4 millions et demi de francs pour dommages moraux". Selon vous, le public doit-il être informé de la partie financière du procès ?

On avait décidé que tout serait confidentiel. Les journaux se sont

souvent trompés dans les chiffres.

- Ce jugement est-il important pour le milieu professionnel des graphistes ?

Tout graphiste a rencontré ce genre de problème au moins une fois dans sa carrière professionnelle. Mais ce cas-ci était tellement marquant que j'ai aussi été encouragé par toute une série de graphistes qui trouvaient cela scandaleux.

Un service public qui bousille le travail d'un graphiste, c'était un cas exemplaire, il ne s'agissait pas de le louer. Je l'ai fais pour moi, mais surtout pour la profession.

Au tribunal

Voici un résumé du jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles (audience publique du 5 août 1997 n°96/13.234/A).

FAIBLE DÉFENSE

La RTBF s'est défendue en prétendant que si elle n'avait pas consulté Michel Olyff pour modifier son logo, c'était, entre autres, parce que :

- l'auteur, lors des deux précédentes modifications, n'avait pas participé aux adaptations, donc qu'il avait cédé son droit d'adaptation;

- le logo ayant été créé sur commande, la RTBF était investie de tous les droits sur l'emblème (suivant la législation sur les dessins et modèles) et donc du droit patrimonial d'adapter l'emblème initial;

- selon le Ministre compétent d'alors (1994), l'emblème initial n'était pas dénaturé;

- selon un document reprenant l'avis de certaines personnes, le logo litigieux serait une réussite incontestable.

MAUVAISE FOI

Dans son jugement, le Tribunal a bien démontré que la RTBF était de mauvaise foi et qu'elle avait agi à la légère.

En effet, bien qu'il n'existe pas de trace d'un éventuel contrat écrit ou d'une convention conclue verbalement lors de la commande, Michel Olyff a prouvé que les modifications initiales apportées à son emblème se sont faites avec son accord. Le premier changement notable était l'adjonction des lettres RTB puis F. Il existe un document qui détaille de manière très précise la façon dont le logo doit être utilisé. L'auteur seul est encore capable d'expliquer la manière dont le F a été conçu et son témoignage a été avoué par Robert Wangermée, administrateur général de l'époque.

Ensuite, le second changement (les déclinaisons des contours dans

les trois couleurs primaires) fut réalisé par le graphiste de la RTBF, Jean Binon, en suivant les directives de l'auteur. La forme de sa création n'était pas altérée par ces changements. Cela prouve que Michel Olyff n'a pas cédé ses droits.

Dans le logo retouché en 1994, l'intégrité du logo initial s'en trouvait altérée, ce qui est une atteinte à l'honneur et à la réputation de l'auteur. Il y avait, selon la loi de juin 1994 sur le droit d'auteur, violation du droit patrimonial d'adaptation dont l'auteur est titulaire.

D'autre part, concernant le propos du Ministre, ce dernier s'était en fait simplement contenté de répercuter la position de l'établissement dont il avait la tutelle, à savoir la RTBF...

Enfin, en ce qui concerne le document qui reprend l'avis positif de certaines personnes, ce sont en réalité les avis des agences de publicités qui s'occupent de la promotion et de la défense de l'image de marque de la RTBF !

DÉCISION

En conséquence, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a décidé :

- que le logo constituait une adaptation non autorisée du logo original par le demandeur;

- qu'il y avait violation du droit moral ou respect de l'intégrité de son œuvre;

- la cessation sous quelque forme que ce soit sans autorisation (astreinte de 50.000 FB par utilisation).

Un gag médiatique ?

Différents articles parus dans la presse écrite nationale francophone, démontrent que des journalistes n'ont pas compris les enjeux que représentait le combat du créateur Michel Olyff.

Pourtant, nombre de journalistes sont aussi des auteurs, des artistes (livres, peintures...). Parce qu'ils sont

connus, on les (re)copie. Leurs travaux, leurs œuvres, sont souvent cités comme références. Que feraient-ils si l'on s'amusait à modifier leurs écrits sans leur en demander leur avis ?

Michel Olyff avoue avoir été énervé par les termes employés, par certains litiges prenant à la rigolade la reconnaissance morale du travail d'un artiste. Dans bien des articles, il y a des erreurs d'appréciation et des fautes de terminologie, de termes graphiques.

Le Soir dans certains articles parle d'une "querelle ubuesque et disproportionnée", d'une "forceuse affaire", d'un "gag médiatique".

Pour Téléoustique, c'était une "histoire rocambolesque".

Pour Le Soir Illustré, il s'agissait également d'une "querelle ubuesque et disproportionnée".

Jacques Mercier, cité par Ciné-Télé-Revue, semblait penser que cette bataille juridique était une matière idéale pour rire. Faut-il prendre cette déclaration au premier degré ?

L'emblème est appelé erronément l'oreille ou la corne d'abondance par Le Soir, Pan, Le Soir Illustré, La Libre Belgique, Téléoustique, Le Vif/L'Express et Trends/Tendances.

Pour ce qui concerne l'aspect financier, la RTBF et Michel Olyff avaient décidé que tout cela serait secret, que cela ne regardait personne. La presse écrite a enquêté. Selon Pan, cela "aura coûté près de 5 millions à la RTBF pour l'utilisation abusive". Pour La Libre Belgique, "la facture finale risquait d'atteindre la dizaine de milliards de francs". Téléoustique ? "La RTBF aurait versé 4.500.000 francs pour dommages moraux". De là sa question : "qu'est ce qui a réellement motivé Michel Olyff ? [...] les dommages et intérêts qu'il peut réclamer au civil ?".

Néanmoins, Michel Olyff reste positif : «J'ai été assez content qu'ils parlent du droit d'auteur. Je trouve remarquable qu'un "petit incident



graphique" puisse trouver sa place dans le contexte actuel de tous ces grands procès si douloureux.

C'est finalement un entretien de Frédéric Young réalisé par Didier Teller et publié en page 2 du Soir du 12 août 1997 qui permet aux lecteurs de découvrir les vrais enjeux de ce procès. Le Délégué Général de la Société Civile des Auteurs Multimédias (SCAM) y déclare : "...Dans la nouvelle loi sur le droit d'auteur, l'auteur bénéficie d'un droit économique à monnayer sur son travail, mais aussi de droits moraux. Ceux-ci concernent le moment de divulgation de l'œuvre, la reconnaissance de la paternité et -c'est ce qui intervient ici- le droit à l'intégrité de l'œuvre. Ce droit protège avant tout le public que l'auteur..."

...Le logo modifié : quel travail d'écolier ! Cela traduit une méconnaissance de ce qu'est un travail d'artiste. Comme si un logo, c'était tout juste "un petit dessin". Il est dommage que la RTBF n'apparaisse pas plus sensible au respect et à l'encouragement de la véritable création artistique.

...Dans un univers où tout devient objet de commerce et où manipulation technique, il est important qu'il y ait une législation qui protège le public. Pour satisfaire les demandes des publicitaires, on a même inventé une machine qui accélère les films sans modifier la bande-son ! Il faut que notre société fasse respecter la notion d'œuvre, présentée au public dans son intégrité. Sinon on trichera tout le temps..."



Timbre pour le cinquantième anniversaire du service public de la radiodiffusion (1990)



Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique (1973)



Ordre National des Avocats de Belgique (1979)



La Ligue des Familles (1978)



Cimetieries GBR (1971)



Société Philarmomique de Bruxelles (1959)



Eurospalia Festival Biennal des arts (1969)

1967



Emblème créé en 1967
par Michel Olyff pour la Radiodiffusion-Télévision Belge

A l'origine ce signe est une spirale qui s'élargit vers l'extérieur et s'arrête verticalement au moment où elle évoque le pavillon d'un instrument à vent, celui du phonographe des origines, ou encore un cornet annonciateur. A partir d'un disque central (tout ce qui est enregistré tourne pour être émis), ce signe exprime la diffusion.



Dans les années '70, l'emblème se voit rajouter par Michel Olyff les lettres "RTB". La Communautarisation imposera plus tard le "F".



Dans les années '80, la taille de l'emblème est réduite à celle des lettres. Diverses déclinaisons seront réalisées, notamment pour les divers centres régionaux qui voient le jour, par différents graphistes, toujours dans le respect de l'emblème de Michel Olyff.

Dans tous ces cas, l'emblème en lui-même n'a subit aucune modification

1994



Versions du "nouveau logo"
de septembre 1994

Il se pourrait que la mauvaise interprétation qui ait été faite de l'emblème original créé par Michel Olyff provienne de l'appellation familière qu'on lui a donné à la RTBF: "l'oreille" ou "l'œil". Imagique à Bruxelles (à gauche) et ensuite Gédéon à Paris (à droite) ont tracé des formes qui ne respectent plus l'idée de diffusion.

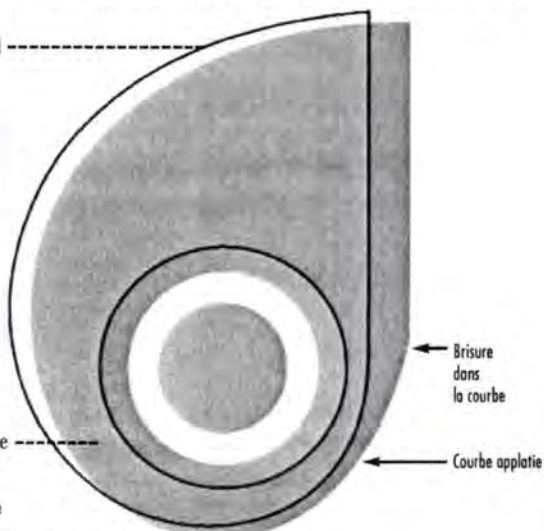


Visualisation des déformations de l'emblème de 1994 par rapport au modèle original créé par Michel Olyff

Contour original
de Michel Olyff
(filet noir)



Version contestée
de 1994 (en gris)
représentée ici en
l'absence de son cadre



L'emblème de 1994 diffère au moins en quatre points de la création originale de 1967 :

- La couleur (bleu au lieu de noir).
- L'encastrement de l'emblème dans un rectangle qui en suit les contours.
- La substitution du cercle blanc par un anneau.
- La déformation substantielle de la courbe inférieure à l'endroit où, sur la droite de l'emblème, elle rejoint la verticale.

1997

Emblème utilisé pour la nouvelle saison de septembre 1997

Cet emblème, utilisé par la RTBF depuis le prononcé du Tribunal, est en fait le "compromis" que Jean-Louis Stalport avait remis en mai 1995.



$\frac{14}{\text{XII}}$
1994

J'ai essayé de te téléphoner. Ça n'a pas manqué du premier coup. C'est un prétexte suffisant pour ^{me} donner le plaisir de t'écouter. Il faudrait qu'on trouve un moment après les Fêtes pour discuter de ce qui se passe avec ton logo RTB. C'est tellement gros ce qu'on lui fait subir!... A l'ATyp I on sait que les malformations d'un caractère ne sautent pas forcément aux yeux des lecteurs profanes. Mais là! C'est tellement provocant que ça rendrait la vue à un aveugle! Tu ferais bien d'en parler à l'Iconrada, en tout cas.

A bientôt donc

GÉRARD BLANCHARD
CHANCELIER DES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LURE
DOCTEUR ES LETTRES - DOCTEUR *HONORIS CAUSA* DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
PRIX BLUMENTHAL 1954

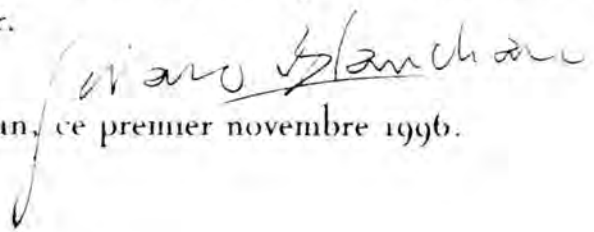
CHERCHEUR EN TYPOGRAPHIE
4 Villa Denise, 94250 Cachan, France

Cher Michel Olyff

Quelques problèmes de santé m'ont empêché de reprendre plus tôt nos conversations de cet été à Lure. Ou en es-tu de tes démêlés avec la télévision belge ? ce que tu m'a montré m'a profondément choqué. En effet j'étais sûr que la juridiction tout autant que les règles de bonne conduite en usage dans la profession protégeaient et garantissaient les droits du créateur en matière de typographie et surtout d'image de marque et que ce n'était que de gré à gré que l'on pouvait modifier un dessin. Il en va autrement si l'on décide de changer la marque, ce qui n'est pas le cas. La nouvelle version que tu m'a montrée n'est qu'un affadissement, un gauchissement sans qualité de la forme initiale. Pourquoi n'avoir pas confié au créateur le soin de procéder à une remise à jour. Jusqu'où ira-t-on avec ces procédés de piratage quand l'exemple vient des organismes d'État ? j'ose espérer que, depuis lors les choses sont rentrées dans l'ordre et que tu as été rétabli dans tes droits légitimes. J'espère qu'ainsi tu peux t'appliquer à des sujets plus dignes de toi que ces querelles de protection de la création qui ne font que trop penser à toutes sortes d'affaires douteuses qui encombrant le devant de la scène et ne sont pas à l'honneur de notre humanité. J'espère te voir ainsi que Anne à l'assemblée générale de janvier.

Reçois le grand salut de Lure .

À Cachan, ce premier novembre 1996.



Pierre Alechinsky
6 et 8, rue Henri-Barbusse
F 78380 - Bougival
tél : (33.1) 39.18.03.01
télécopie 39.18.09.16

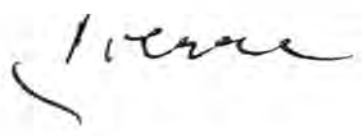
Bougival, le 9 juin 1995

Mon cher Michel,

Passant l'autre jour par Bruxelles, comme je déjeunais au Duc d'Arenberg avec notre ami Corneille Hannoset, il m'a montré les mésaventures que subissent ton logo pour la RTBF. Alors comme ça, en catimini, n'importe qui n'importe quand se permet de détruire la valeur esthétique d'un signe créé ? Quant à l'éthique, hé bien ! ton client radiodiffuseur ne manque pas de culot. Tu ne devrais pas laisser passer ça. D'autant que ton logo — d'un dessin on ne peut plus rigoureux, connu depuis belle lurette pour être de ta main — ainsi maltraité de manière aussi... « anonyme », te porte un réel préjudice.

Amicalement à toi,

Pierre Alechinsky



Notre ami m'avait déjà signalé, dans les années 70, la « déconstruction » de mon affiche pour le Festival du Film Expérimental effectuée par le décorateur du Casino de Knokke. Indigné, il m'avait aussitôt écrit, envoyé une photo du délit, etc. Par paresse, je n'avais pas poursuivi. Mais en laissant faire nos faussaires, en quelque sorte on les encourage.

Monsieur Michel Olyff
Les Hauts du Ry Ternel
1461 Haut Ittre

Cher Michel,

Cette lettre pour te rappeler l'une de mes réactions quand, à la mi-1994, j'ai découvert avec horreur la nouvelle image de la Radio-Télévision de la Belgique francophone.

Le design peut être bon ou mauvais, ceci n'est qu'un point subjectif, mais le respect du travail d'autrui est une notion objective qui se doit d'être observée.

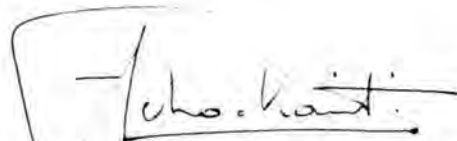
Quel ne fut pas mon étonnement, en effet, de découvrir dans Le Soir "une autre oreille", soi-disant nouvelle image de communication de la RTBF. Ce n'était pas du plagiat, ce n'était pas une copie maladroite, c'était la destruction d'un travail de qualité d'un designer graphique respecté de par le monde pour ses qualités professionnelles et humaines.

Il est incroyable d'annoncer que l'on retouche le travail d'un professionnel sans le consulter. Est-ce par contrainte budgétaire que l'on n'ose s'adresser à l'artiste lui-même ? Peut-être... encore qu'il soit permis d'en douter.

En ce qui me concerne, j'ai le sentiment, qu'au-delà d'une profession, c'est le talent et nos valeurs de culture qui se trouvent bafoués.

Je peux t'assurer de mon soutien personnel et reste, cher Michel, à ton entière disposition.

27 février 1997



Guy-A. Schockaert, UDB, FSTD
President Elect 95-97

icograda

Secretariat
PO Box 398
London W11 4UG
England
Telephone + 44 171 603 8494
Facsimile + 44 171 371 6040
e-mail 106065.2235@compuserve.com

President
José Korn Bruzzone
Diseñadores Asociados
Pocuro 2151
Providencia, Santiago
Chile
Telephone + 56 2 204 7766
Facsimile + 56 2 223 2307

Past President
Philippe Gentil
11 Rue Danielle Casanova
75001 Paris
France
Telephone + 33 1 42 61 10 08
Facsimile + 33 1 42 61 11 24

President Elect
Guy-A Schockaert
Venelle aux Quatre Noeuds 98
B-1150 Bruxelles
Belgium
Telephone + 32 (2) 770 65 42
Facsimile + 32 (2) 770 14 02

Secretary General
Mary V Mullin
PO Box 398
London W11 4UG
England
Telephone + 44 171 603 8494
Facsimile + 44 171 371 6040

Treasurer
David Grossman
Rehov Vital 12
Tel Aviv 66088
Israel
Telephone + 972 3 6812715
Facsimile + 972 3 6812716

Vice President
Michael Harot
Kantstrasse 23 A
D 66111 Saarbruecken
Germany
Telephone + 49 681 93657 0
Facsimile + 49 681 93657 11

Vice President
Sadik Karamustafa
Hayyir Sokak 27/A, Cihangir
Beyoğlu 80060 Istanbul
Turkey
Telephone + 90 212 245 22 97
Facsimile + 90 212 251 52 11

Vice President
Aibon Ng
5800 Yonge Street
North York
Ontario M2M 3T3
Canada
Telephone +1 416 229 5035
Facsimile +1 416 229 5228

Vice President
Anders Sureson
Hanke 1802
S-83296 Frösön
Sweden
Telephone + 46 603 44153
Facsimile + 46 603 43296

Next Generation
Didem Ozbek
PO Box 398
London W11 4UG
England
Telephone + 44 171 603 8494
Facsimile + 44 171 371 6040

**1997 Rio de La Plata Congress
Argentina / Uruguay
Liaison**
Alejandro di Candia
Marcelo Llosa

Consultative status with
Council of Europe
UNIDO, UNESCO

Observer status WIPO

ICOGRADA is a company limited
by guarantee in England
Registration no 1872860

Institut
européen
d'étude,
de
recherche
et
d'application
du
paysage
alpin

Case
postale 157
1000
Lausanne 13
Suisse
Téléphone
021 617 75 23
Fax
021 616 39 91

I D E R A L P E

Nouvelle adresse:

PSE/EPFL
1015 Lausanne

T... 21/*
693 83 64
83 65

F... 21/**
693 83 66 Lausanne, le 16 octobre 1996

Monsieur Michel OLYFF
Les Hauts du RyTernel 21
B - 1461 Haut-Ittre

Cher Monsieur,

A la suite de notre aimable entretien, lors des Rencontres internationale de Lure (août 1996), permettez-moi de vous dire mon indignation devant les procédés de la Radio-Télévision Belge de la Communauté française à votre égard.

En effet, la RTBF s'est permise de confier, à votre insu, à un tiers le soin de modifier le bel emblème que vous aviez créé à sa demande. Non seulement cette prétendue adaptation pervertit, voire caricature le concept initial, mais encore elle s'en inspire tout en le trahissant.

Vous ne pouvez laisser passer un tel manquement à l'usage le plus élémentaire, qui constitue une atteinte à la propriété intellectuelle. Il est de votre devoir de réagir avec la dernière fermeté, dans l'intérêt général de vos confrères autant que dans le vôtre.

Comme ancien directeur d'une école supérieure d'art, je reste très soucieux du respect dans lequel l'on doit tenir les pratiques professionnelles, et plus particulièrement celles qui exigent un haut taux de créativité et d'originalité.

Je vous saurai gré de me tenir au courant des résultats des démarches que vous allez entreprendre pour que réparation soit faite d'une telle faute.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le président
Jacques MONNIER-RABALL

